



Observatoire EduMed

REGLEMENT DU CONCOURS "APPRENONS LE RISQUE" 2ème édition 2020-2021

PREAMBULE : OBJECTIFS DU CONCOURS

Dans le cadre de l'enseignement et de l'éducation au développement durable, l'académie de Nice lance un appel à projet concernant l'aménagement du territoire et la prise en compte des risques naturels majeurs à l'échelle des territoires de proximité de nos élèves.

Notre académie est en effet impactée chaque année par de nombreuses catastrophes naturelles relevant du risque incendie, du risque canicule, du risque inondation ou du risque lié à l'érosion. Dans un contexte de mobilisation et de lutte contre le réchauffement climatique, il est important que nos élèves soient sensibilisés à la menace que les aléas climatiques et/ou environnementaux font peser tout à la fois sur les écosystèmes locaux et sur les habitants de notre région. Par ailleurs, notre région étant également fortement exposée au risque sismique ou aux risques industriels, leur prise en compte fait partie intégrante des attendus du concours.

En proposant aux élèves de travailler collectivement sur cette thématique, **le prix "Apprenons le risque"** acquiert un triple objectif :

- Participer au renforcement de la culture scientifique des élèves par la compréhension fine de certains phénomènes ou aléas naturels impactant les sociétés humaines.
- Sensibiliser les élèves aux notions de vulnérabilité et de résilience affectant un /des écosystèmes et /ou les sociétés humaines dans leur gestion nécessaire des risques naturels.
- Rendre les élèves citoyens actifs face à ce qui peut leur apparaître comme une fatalité. Développer leur capacité à analyser un territoire et à proposer des aménagements (mesures de prévention, de protection, d'adaptation ou d'atténuation) dans le cadre d'une réflexion prospective interdisciplinaire en accord avec les programmes de collège et de lycée.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Concours "Apprenons le risque" est organisé par l'académie de Nice dans le cadre de l'enseignement et de l'éducation au développement durable.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux élèves des établissements du second degré, publics et privés sous contrat de l'académie de Nice : collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels.

Les jeunes concourent dans trois catégories distinctes :

- collèges
- lycées d'enseignement général et technologiques
- Lycées professionnels

ARTICLE 3 : MODALITES DE REALISATION

Les élèves devront réaliser un travail d'information, de réflexion et de prospective concernant un événement bio-climatique s'étant produit près de chez eux ou dans notre région et ayant eu des conséquences dramatiques sur la faune, la flore, les aménagements et les populations locales. Ils analyseront le phénomène à l'aune de la vulnérabilité des territoires et produiront un travail d'information, de réflexion et de prospective visant à améliorer la gestion de crise et la gestion des risques encourus par les populations.

Leur travail pourra revêtir trois formes :

- **Affiche ou bande dessinée** : elles pourront être réalisées au format papier (format A2 pour les affiches ou A3 pour les bandes dessinées) ou au format numérique mais sans dépasser pour les bandes dessinées 3 planches.

- **Exercice multimédia** : il pourra prendre la forme d'un Powerpoint, d'un Prezy, d'un Genially etc... ou prendre la forme d'un site Web, d'un webmagazine ou d'un e-book... Il pourra comporter des animations numériques, des croquis, des schémas ou de petites vidéos pourvu que la démonstration finale n'en soit pas altérée.

- **Production filmique** : elle ne pourra excéder la durée de 5 minutes. Elle se conformera au format codec vidéo H.264 ou MPEG4 (la taille du fichier ne doit pas excéder 2 Go).

Les groupes travaillant sur une production collective **ne pourront excéder 4 personnes**.

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- L'inscription au concours se fera **avant le vendredi 11 décembre 2020** auprès des trois coordonnateurs académiques au développement durable par envoi de la fiche d'inscription annexée à ce règlement.

Coordonnateurs académiques au développement durable :

- <mailto:jean-marc.noaille@ac-nice.fr>

- <mailto:beatrice.lecourt-capdeville@ac-nice.fr>

Les productions, ainsi que les documents annexes obligatoires, devront être envoyés sous format numérique uniquement. Ils seront adressés au rectorat , 53, avenue Cap de croix à Nice, bureau des inspecteurs (SAIP), par clé USB ou par courriel à ipr-ia@ac-nice.fr , objet "Concours "Apprenons le risque" **avant le 2 avril 2021**.

ARTICLE 5 : JURY ACADEMIQUE

Le meilleur projet de chaque catégorie (collèges-lycées GT-lycées professionnels) sera désigné par un jury pluridisciplinaire, présidé par Monsieur le recteur de l'académie de Nice ou son représentant, composé de professeurs du 2nd degré, d'inspecteurs et de chefs d'établissement.

ARTICLE 6 : VALORISATION DES PROJETS RETENUS

Les prix seront remis aux lauréats par le recteur ou son représentant au cours d'une cérémonie officielle. Les modalités d'organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs des établissements concernés. Les lauréats de chaque établissement y seront représentés, accompagnés d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative.

Pour l'éducation au développement durable

Béatrice LECOURT-CAPDEVILLE IA-IPR des Sciences de la vie et de la Terre

Jean-Marc NOAILLE IA-IPR Histoire et Géographie

Pour le comité scientifique EduMed-Observatory,

Christiane VINCIGUERRA-CERAMI, IA-IPR des Sciences de la Vie et de la Terre

Fabrice MOURAU, chargé de mission en SVT Géosciences-EDUMED et DAAC (Culture scientifique et technique)